



Dossier « Exclusions sociales »
Veille – février 2009

* * * * *

PREVENTION – LOGEMENT - HEBERGEMENT

Alors que la *loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion* a été votée le 19 février dernier par le parlement, les associations dénoncent son manque d'ambition et le caractère régressif de certaines dispositions.

Le Collectif des associations unies dénonce un désengagement inacceptable de l'Etat, notamment financier dans la loi de finances 2009. Il rappelle qu'à peine 10 % des 100 mesures proposées en janvier 2008 par les associations ont été appliquées.

Le collectif poursuit l'évaluation de la mise en œuvre du *Chantier national prioritaire pour le logement sur la période 2008-2012*, avec la publication du baromètre du chantier national, en comparaison des engagements gouvernementaux pris et à prendre. Le 3^{ème} baromètre des 100 mesures considérées comme prioritaires par le collectif sera présenté lors d'une conférence de presse le 4 mars prochain.

Le collectif reste plus que jamais mobilisé pour exiger que soient enfin mises en œuvres des politiques ambitieuses articulant les volets prévention – hébergement – logement et permettant de rendre effectif le droit au logement opposable.

(cf. communiqué du 12 février 2009)

La **Fondation Abbé Pierre** a présenté, début février 2009, le 14^{ème} rapport sur le mal-logement, en rappelant les chiffres du mal-logement : 3,5 millions de personnes non ou mal logées, auxquelles s'ajoutent plus de 6,5 millions de personnes en situation de réelle fragilité.

Cette année le rapport pointe plus particulièrement **la situation des personnes âgées**. Des inégalités de revenus existent chez les plus de 60 ans et les conséquences sur le logement sont importantes : 600 000 personnes âgées vivent avec une allocation de solidarité de 628 euros mensuels qui les situent sous le seuil de pauvreté. Des « *disparités apparaissent notamment quand survient une situation de dépendance et qu'il faut faire face aux frais engendrés par le maintien à domicile ou l'entrée dans un établissement spécialisé dont le « reste à payer » (de 1600 euros en moyenne) est bien supérieur aux capacités financières des personnes âgées. En conséquence, près de 80% des personnes en EHPAD¹ doivent faire appel aux ressources de leurs proches pour financer leur prise en charge ou mobilisent une partie de leur patrimoine* ».

¹ Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes

Des personnes sans domicile fixe vieillissantes, des immigrés âgés en foyer, des personnes seules et âgées vivant dans les zones urbaines sensibles sont particulièrement exposées à des situations de mal-logement.

Les travaux du rapport ont porté également sur la dérive des **territoires d'exclusion**. Les ménages les plus fragiles trouvent principalement à se loger dans le parc HLM, dans le parc locatif privé de faible qualité, vétustes ou même insalubres, dans des quartiers anciens et des copropriétés dégradées, qui se trouvent concentrés dans des secteurs géographiques spécifiques, essentiellement dans les zones urbaines sensibles. Ces ménages défavorisés sont « *confrontés à l'impossibilité d'envisager une quelconque mobilité résidentielle liée à un changement de situation* ». Par conséquent, on peut « *craindre de voir des quartiers devenir de véritables « parkings sociaux », c'est-à-dire des lieux qui ne feraient que contenir des populations jugées indésirables* ».

L'application du **Droit au logement opposable** ... La loi DALO est ambitieuse, mais elle a des effets encore limités et incertains. Le nombre de recours déposés auprès des commissions de médiation sont très faibles (environ 50 000 fin octobre 2008) au regard du nombre de ménages potentiellement éligibles (entre 500 000 et 600 000). Il existe un important déficit d'information sur les possibilités qu'apporte cette loi. Des réticences, voire une autocensure, freinent l'expression des demandes de recours.

L'autre facteur d'inquiétude tient au faible volume de l'offre de logements pour les ménages prioritaires : les contingents préfectoraux ne pourraient mettre à disposition que 60 000 logements au maximum par an (si la totalité du contingent est utilisé). Faute d'offre suffisante, les demandeurs risquent d'être orientés vers des formules d'hébergement ou d'habitat temporaire.

La *Fondation Abbé Pierre* dénonce la crise du logement qui se caractérise par trois nouvelles dimensions : **une crise de l'accès au logement** qui touche les ménages les plus fragiles, mais aussi de nombreux foyers issus des classes moyennes ; **une crise du maintien des ménages dans leur logement** face à l'augmentation de dépenses de loyer et de charges ; **une crise de la mobilité résidentielle** correspondant à une nouvelle ligne de fracture entre ceux qui peuvent choisir leur logement et leur lieu d'habitation et ceux qui ne le peuvent pas.

« A l'insuffisance quantitative de logements liée à la faiblesse de la construction, s'ajoutent désormais le décalage grandissant entre les capacités contributives des ménages et le coût du logement en accession à la propriété comme en location, ainsi que des perspectives de mobilité très inégales selon les catégories sociales ».

De nombreuses propositions sont énoncées dans le rapport pour produire et capter des logements à loyers accessibles, pour intégrer la dimension territoriale de l'habitat dans un esprit d'équilibre et de justice sociale, pour permettre au secteur de l'hébergement de jouer pleinement son rôle, et pour tarir les sources d'exclusion du logement en favorisant la prévention, l'accès et le maintien.

(cf. l'ensemble du rapport sur le site : www.fondation-abbe-pierre.fr)

Le Collectif ALERTE interpelle

Accueil inconditionnel

Cf. Communiqué du 20 février 2009 « Pour un accueil inconditionnel effectif dans les centres d'hébergement d'urgence » et Communiqué du 17 février d'Emmaüs France

L'interpellation d'un sans papier accueilli par une communauté d'Emmaüs à Marseille le 16 février dernier, a conduit à l'intervention des forces de police et une perquisition dans celle-ci. Emmaüs France dénonce une criminalisation des centres d'accueil.

Dans un communiqué du 20 février et en soutien à Emmaüs-France, le collectif ALERTE dénonce le non respect de l'accueil inconditionnel, principe reconnu par la loi DALO de mars 2007. Il précise que « *de telles perquisitions ou des interventions analogues sont de nature à accroître la marginalisation des personnes en difficultés et à mettre en danger la cohésion sociale. ALERTE demande que soit respecté l'accueil inconditionnel dans les centres d'hébergement* ».

Pour un plan de relance sociale

Cf. Communiqué du 16 février 2009 « ALERTE demande un plan de relance sociale »

A la veille du *Sommet social* du 18 février 2009 entre le gouvernement et les partenaires sociaux, le collectif ALERTE a interpellé les négociateurs et leur a demandé un plan de relance sociale.

Affirmant que la crise financière et économique fragilise encore plus les plus vulnérables, les associations demandent que l'effort de la puissance publique se concentre en direction des plus faibles et proposent notamment de :

- Valoriser les minima sociaux ;
- Augmenter les durées d'indemnisation des demandeurs d'emploi et favoriser leur accès aux dispositifs de formation ;
- Investir fortement dans l'accompagnement social et professionnel ;
- Donner les moyens aux associations de solidarité d'accueillir des personnes en « contrats aidés » ;
- Porter le plafond de ressources de la CMU-C à la hauteur du seuil de pauvreté ;
- Rendre possible la production massive de logements très sociaux.

« *Les plus pauvres et les plus exclus ne doivent pas être les oubliés des négociations entre pouvoirs publics et partenaires sociaux* ». La solidarité en temps de crise nécessite un « plan de relance sociale ».

(Note Miriam Le Monnier – février 2009)